

DOCUMENT D'INFORMATION
Baccalauréat en travail social – 1-250-1-1/1-250-1-5

À lire avant la séance ZOOM du mois d'août

Bonjour!

Comme nous sommes contraintes par la situation liée au COVID-19 d'annuler les rencontres d'accueil en présentiel, voici un document qui pourra vous guider pour la rentrée A-2021, votre inscription et la reconnaissance des crédits (cours universitaires et passerelle DEC-BAC).

Nous répondrons à vos questions lors d'un ZOOM qui aura lieu :
mercredi 18 août à 13h30 pour les deux campus
Le lien ZOOM vous sera envoyé dans les jours précédant la rencontre.

VOS SOURCES D'INFORMATIONS

En lien avec la COVID-19

*** Ces informations sont sujettes à changement, il faut les consulter régulièrement!

Calendrier académique et format des cours

- La session d'automne débute le 1^{er} septembre. Voir le calendrier ici : [Calendrier 2021-2022.pdf \(umontreal.ca\)](#) ou [Calendriers universitaires - Bureau du registraire - Université de Montréal \(umontreal.ca\)](#)
- À l'automne 2021, les cours seront donnés à distance sauf les cours suivants qui seront en présentiel :
 - SVS1102 - sections A et B (campus Montréal)
 - SVS1102 – sections L et M (campus Laval)
 - SVS1510 - sections A et B (campus Montréal)
 - SVS1510 – sections L et M (campus Laval)
 - SVS2103 – section A et B (campus Montréal)
 - SVS2110 – section L et M (campus Laval)
- **Il faut vous assurer d'avoir accès à l'équipement informatique nécessaire aux cours à distance.**
- Au trimestre d'hiver 2022, s'il n'y a pas de changement, les cours seront en présentiels.

Les nouvelles COVID-19 de l'UdeM
<https://infocovid19.umontreal.ca/accueil/>

Liens importants pour vous

L'École de travail social

<http://travail-social.umontreal.ca/accueil/>

Coordonnées du personnel, annonces, formulaires, programmes, etc.

Le baccalauréat en travail social

<http://travail-social.umontreal.ca/accueil/>

Sélectionnez Programmes et cours/Programmes de 1^{er} cycle/Baccalauréat en travail social

Vous arrivez ici :

<https://travail-social.umontreal.ca/programmes-cours/premier-cycle/baccalaureat-travail-social/>

Le guide de l'étudiante

<https://travail-social.umontreal.ca/programmes-cours/premier-cycle/baccalaureat-travail-social/>

Dans la section grise *Liens connexes*, en bas à gauche

Le centre de communication écrite

<http://www.cce.umontreal.ca/>

Si vous avez besoin d'aide en français!

Les services aux étudiants (SAÉ)

<http://www.sae.umontreal.ca/>

Un très large éventail de services pour vous!

Le bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (SESH)

<http://www.bsesh.umontreal.ca/>

Si vous êtes ou pensez être en situation de handicap

Qui nous sommes

Directrice de l'École

Marie-Andrée Poirier <marie-andree.poirier@umontreal.ca>

Son rôle pour vous, en plus de toutes ses activités de gestion :

- Gérer les situations problématiques avec les enseignants

Responsable des deux programmes de baccalauréat

Sonia Gauthier <sonia.gauthier@umontreal.ca>

Ses rôles :

- Voir au bon fonctionnement du bac
- Traiter vos demandes d'équivalence ou d'exemption
- Traiter vos demandes d'études hors établissement (cours dans une autre université au Québec)
- Recevoir vos plaintes, s'il y a lieu (toujours par écrit) sauf problèmes avec les enseignants
- Autoriser votre absence à un examen ou retard dans la remise d'un travail

* pour vos questions sur votre parcours académique, demander à votre TGDE.

* pour toutes autres questions, consulter d'abord le guide de l'étudiante et le site de l'École, la réponse s'y trouve probablement!

Pour la joindre facilement et rapidement, svp lui envoyer un courriel ou un message téléphonique (elle les reçoit dans sa boîte courriel).

Elle sera en vacances pendant le mois de juillet.

Technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE)

Pour le campus de Montréal : Nathalie Beaufay <nathalie.beaufay@umontreal.ca>

Pour le campus de Laval : Marie-Ève Lamoureux <marie-eve.lamoureux@umontreal.ca>

Leurs rôles :

- Répondre à vos questions concernant votre cheminement dans le bac et votre inscription aux cours
- Vous référer aux bonnes personnes si elles ne peuvent pas répondre à votre question
- Recevoir vos demandes d'équivalences, d'exemptions et de transferts de cours
- Recevoir vos avis d'absence à un examen ou vos demandes de délai pour la remise d'un travail

Coordonnatrice des stages

de 2^{ème} année : Nadine Goudreault

de 3^{ème} année : Nicole Makridis

Svp ne pas les contacter, elles feront une présentation dans le cadre du cours SVS1005.

Pour infos sur les stages : voir les manuels et autres informations dans l'onglet « stage » sur le site de l'École.

Association étudiante

- adresse courriel : asso.ts.udem@gmail.com
- page facebook : AÉTSUM
- page facebook de votre cohorte : Travail social UdeM Cohorte 2021-2024

L'utilisation du féminin

Nous utilisons le féminin dans la plupart de nos communications. Cette forme vise à alléger le texte et à rendre compte du fait que la majorité des membres de la communauté étudiante de l'École de travail social sont des femmes. Cela dit, cette formulation reconnaît et inclut les hommes, ainsi que l'éventail des identités non binaires

INFORMATIONS DIVERSES

GÉNÉRALITÉS

Bien lire le guide de l'étudiante

Nous vous invitons à lire le Guide de l'étudiante, vous y trouverez plusieurs informations qui vous seront utiles tout au long de vos études en travail social.

Répondre à l'offre d'admission si ce n'est déjà fait

Pour pouvoir faire votre choix de cours, vous devez avoir répondu à l'offre d'admission.

Attention! Si vous avez des conditions d'admission, par exemple, faire la preuve de la réussite du cours de statistique, assurez-vous de transmettre les documents demandés au Service de l'admission au plus tard à la date limite indiquée dans l'avis, sinon votre dossier sera fermé et vous devrez refaire une demande d'admission pour l'année prochaine.

Impossible de changer de campus durant les études

Il est impossible de changer de campus d'attache durant toute la durée du bac, sauf pour des situations de forces majeures. Une situation d'handicap, sur recommandation du SESH seulement, est un exemple de force majeure.

Le lieu de résidence, l'horaire, l'emploi, etc. ne sont PAS des situations de forces majeures.

Si vous voulez changer de campus, vous devez faire une demande de changement de programme. Nous vous rappelons que l'admission est en automne seulement, pas de changement de programme en cours d'année universitaire.

Votre adresse courriel

Une adresse de courriel umontreal.ca est générée à votre nom dès que vous êtes admise. Il est important d'utiliser cette adresse de courriel pour communiquer avec nous pour vous assurer que nous recevons bien votre courriel. De plus, toutes les communications de l'UdeM (placement de stage, annulation de cours, changement de local, facturation, etc.) sont envoyées à cette adresse de courriel institutionnel.

Prenez note que si vous redirigez votre courriel vers une boîte de type Hotmail, Gmail, Yahoo, ou autre, il arrive fréquemment que les courriels ne soient pas redirigés, et vous risquez de manquer des informations importantes pour votre cheminement dans le bac. Si vous décidez de les rediriger, assurez-vous d'aller régulièrement (au moins une fois par mois) dans votre boîte umontreal pour vous assurer d'avoir reçu tous les courriels qui vous ont été acheminés et qu'elle n'est pas pleine.

- Attention aux adresses du genre « hotbebechaton@hotmail.com » : ces courriels se retrouvent la plupart du temps dans nos boîtes de pourriel (quand ils ne sont tout simplement pas supprimés). De plus, si vous utilisez ce genre d'adresse de courriel quand vous

communiquerez, entre autres, avec les milieux de stage, vous risquez de ne pas être prise au sérieux et qu'on ne donne pas suite à votre courriel (vous pourriez perdre un milieu de stage qui vous intéresse au plus haut point). C'est une des nombreuses raisons qui devrait vous inciter à prendre l'habitude d'utiliser votre adresse institutionnelle dans toutes vos communications.

Matricule

Il est important de prendre en note votre matricule (ne pas confondre avec le code personnel qui commence par P), vous en aurez besoin tout au long de vos études, notamment quand vous communiquerez avec nous (c'est plus facile pour vous identifier, surtout si vous n'utilisez pas l'adresse institutionnelle et que vous ne signez pas vos courriels).

INSCRIPTION

Régime d'inscription

Temps plein :

Pour être à plein temps, vous devez vous inscrire à 12 crédits et plus. Cependant, si vous voulez faire le bac en 3 ans, vous devez suivre le cheminement régulier.

Temps partiel :

Il est possible de faire les deux premières années du bac à temps partiel, mais pour la 3^e année, même si vous êtes inscrite à temps partiel, vous devrez être disponible à plein temps en raison du stage qui est de 3 jours par semaine (automne et hiver) et des séminaires de stages.

Prenez note que la durée maximale de la scolarité est de 6 ans, et que si vous faites le bac à temps partiel, vous n'aurez pas les privilèges du temps plein, c'est-à-dire :

- Tarif réduit pour la carte Opus;
- Assurances collectives de la FAECUM (et pour la plupart des assurances collectives privées – celles de vos parents, par exemple);
- Prêts et bourses sauf exceptions, par exemple, si vous êtes parent ou êtes atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure reconnue (voir le site de l'Aide financière si vous voulez plus d'information à ce sujet - <http://www.baf.umontreal.ca/>).

De plus, pour des raisons de logistique, nous ne pourrions pas vous garantir que vous ne rencontrerez pas de problème de conflit d'horaire, plusieurs cours sont préalables à d'autres cours ou aux stages, vous devez en prendre compte dans votre plan d'études.

Choix de cours / inscription

Tout au long de votre bac, vous devrez vous inscrire à votre campus d'attache : si vous êtes admise au campus de Montréal, vous devez vous inscrire à Montréal, et si vous êtes admise au campus de Laval, à Laval.

SAUF pour les cours d'été et les cours du bloc 75B *Champs et pratiques* (cours de 3^e année) pour lesquels vous pourrez vous inscrire à l'un ou l'autre des campus.

Prenez note que les cours CSS (bloc 01B) sont offerts uniquement à Montréal. Il n'y a que deux séances pour ces cours (la présence est obligatoire aux deux séances) : un atelier intraprogramme (étudiantes TS), qui a lieu au campus d'attache, et l'activité interprogramme (étudiants de diverses disciplines) au campus de Montréal.

Pour les cours de travail social (sigle SVS) :

- Les sections A à K sont les sections réservées aux étudiantes du bac de Montréal;
- Les sections L à Z sont les sections réservées aux étudiantes du bac de Laval.

Attention! vous devez vous inscrire au SVS1005 et au SVS1510 à votre premier trimestre, ce sont deux cours concomitants et il est important de les faire dès le début du bac.

Lors du début de la période d'inscription pour la prochaine année académique, nous vous demandons de vous inscrire pour le trimestre d'automne et d'hiver et ce, à chaque année.

Cheminement

Pour pouvoir faire le bac en trois ans, il est important de suivre le cheminement, c'est-à-dire, de compléter les cours de 1^{re} année (SVS1000) la première année, les cours de 2^e (SVS2000) la deuxième année, et le cours de 3^e (SVS3000) la troisième année. Plusieurs cours sont préalables à d'autres cours et aux stages, si vous ne suivez pas le cheminement, la durée de votre bac sera prolongée.

Attention! Il est important d'entrer votre spécialisation (cheminement régulier) dès le début de votre bac pour voir tous les cours que vous avez à faire pour compléter les 90 crédits requis pour l'obtention du bac. Il sera important de vérifier à chaque inscription ou modification d'inscription, vos Exigences réussite (Centre étudiant, Études, Autres) pour voir où vous en êtes dans votre cheminement.

Pour les étudiantes qui auront des équivalences, des exemptions et des transferts de cours, il sera possible de s'inscrire à quelques cours des années subséquentes (pour être à plein temps, par exemple), mais nous vous demandons de respecter dans la mesure du possible le cheminement (ne pas prendre des cours de 3^e année, si vous êtes en 1^{re}).

Si vous faites une demande d'exemption pour la Passerelle DEC-BAC, après l'étude de votre dossier par la responsable du programme, les TGDE vous feront un cheminement personnalisé afin de déterminer si vous pouvez faire le bac en 2 ans (dans la majorité des cas c'est possible avec quelques aménagements). Ne vous inscrivez pas tout de suite, attendez ce cheminement (soyez sans crainte, il y a de la place pour tout le monde dans les cours de 1^{re} et de 2^e année).

Exigences du Centre de communication écrite

Si vous avez fait un test de français et que le Centre de communication écrite vous demande de compléter des cours d'appoint, assurez-vous de les faire dans le délai demandé, sinon vous serez exclue du programme.

Durant le bac

- À chaque trimestre, la veille du début d'un cours, vérifiez le local, il arrive que nous soyons obligés de faire des changements de local à la dernière minute et nous n'avons pas toujours le temps de vous en informer;
- Soyez vigilante pour les dates limites d'annulation et d'abandon, les dates ne sont pas les mêmes pour tous les cours. Le calendrier universitaire donne les dates pour les cours de 3 crédits à horaire régulier, mais pas pour les autres; votre référence est, et sera, toujours votre Centre étudiant;
- Vous trouverez beaucoup d'informations concernant le Centre étudiant à la page web <https://registraire.umontreal.ca/nous-joindre/aide-centre-etudiant/> ainsi que des capsules d'aide;
- Si vous avez des difficultés d'ordre technique, vous pouvez communiquer avec le Bureau du registraire, vous trouverez leurs coordonnées à la page web <https://registraire.umontreal.ca/nous-joindre/bureau-du-registraire/>.

FAQ

Q : La maîtrise est-elle ou deviendra-t-elle obligatoire prochainement?

R : Non. Si, dans l'éventualité bien improbable qu'elle devienne obligatoire pendant vos études de baccalauréat, vous n'aurez pas à la faire. MAIS, cela pourrait vous intéresser quand même !! Venez donc jeter un petit coup d'œil ici !

<https://travail-social.umontreal.ca/programmes-cours/cycles-superieurs/>

Q : J'ai jusqu'à quelle date pour satisfaire aux conditions d'admission qui sont inscrites sur mon avis d'admission?

R : La date est également indiquée sur l'avis d'admission. Si vous avez besoin de plus d'information à ce sujet, vous devez contacter le Service de l'admission (<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>).

Q : je n'ai pas terminé mon DEC parce qu'il n'y a pas encore de reprise des cours. Est-ce que je pourrai commencer le baccalauréat quand même?

R : Contactez le Service de l'admission (<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>).

LE BACCALAURÉAT

Le programme de baccalauréat vous sera présenté plus à fond dans le SVS 1005. Ce cours doit obligatoirement être suivi dans la première session du baccalauréat. Aucune exemption n'est possible pour ce cours.

L'information présentée ici est minimale et vise à vous guider dans votre processus de choix de cours.

Votre numéro de programme

Campus de Montréal: 1-250-1-1

Campus de Laval: 1-250-1-5

*** Quand vous nous écrivez, svp TOUJOURS indiquer votre numéro de programme et votre matricule

Les deux cheminements du baccalauréat

Le cheminement régulier

Sur le site du bac, dans *Liens connexes*, sélectionner « cheminement régulier »

Le cheminement international

(pour faire un stage à l'étranger en 3^e année)

Pour voir ce cheminement, allez sur le site du bac, dans liens connexes, sélectionner « cheminement international »

- L'inscription au cheminement international est sur recommandation du comité international, je vous expliquerai la procédure dans le SVS1005.
- *** Ce cheminement est SUSPENDU pour le moment. Aucune garantie de reprise, trop peu d'étudiantes sont intéressées et parmi celles qui s'y engagent, la plupart l'abandonnent avant le stage. Ceci génère des coûts humains et financier énormes pour l'École. Nous y reviendrons dans le SVS 1005.

Le baccalauréat

** Les informations qui suivent sont pour le cheminement régulier seulement

- Le bac est d'une durée de 3 ans à temps plein.
- Il comporte 90 crédits.
- La majorité des cours sont obligatoires vu les nombreuses exigences de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ), ainsi que de l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS).
- Il comporte 2 stages, un en 2^e année et un en 3^e année.
- Plus de la moitié des crédits sont de la formation pratique.

- Si vous avez fait le Certificat en action communautaire (CAC) ou la Mineure arts et sciences (MAS), un bon nombre de ces cours seront transférés dans le programme de bac. Certains cours suivis dans un autre programme universitaire peuvent aussi être reconnus en EQV. La procédure est expliquée plus loin.
- Si vous détenez un DEC en Techniques en travail social complété depuis 10 ans ou moins au moment du début des cours, vous pourrez obtenir des exemptions (EXE) en vertu de la passerelle DEC/BAC. La procédure est expliquée plus loin. Cette passerelle s'applique uniquement pour les DEC en TTS.
- Nous n'offrons AUCUNE exemption de cours sur la base de formation autre qu'universitaire. Sauf dans le cas de la Passerelle DEC/BAC avec la technique en travail social, aucune équivalence ou exemption ne peuvent être accordées sur la base de crédits de niveau collégial.
- Il est possible de se faire exempter d'une partie des stages. L'information se trouve dans le manuel de stage. Vous serez contactés à ce sujet en temps et lieu.

Sessions à crédits variables

- Le nombre de crédits diffère à chaque session. Je vous invite à consulter le cheminement régulier pour vérifier le nombre de crédits par trimestre.
- 3 crédits = 135 heures de travail (45 heures lectures et autres pour préparation au cours; 45 heures de cours; 45 heures préparation aux évaluations)
- Certains des cours de 1 crédit n'atteindront pas 45 heures de travail au total.
- Vous pourrez alléger vos sessions en suivant des cours d'été.

Attention à la manière de gérer votre cheminement

- Inscrivez-vous au cours de 1^{re} année EN PREMIER.
- Faire les cours dans le désordre pourrait entraîner des conflits d'horaire et pourrait vous ralentir dans vos études.
- Si vous avez des équivalences ou des exemptions, vous pourrez vous inscrire à des cours de 2^e année.
- Ne vous inscrivez pas aux cours de 3^e année, vous ne serez pas en mesure d'en retirer tout ce que ces cours ont à offrir parce que vous n'aurez pas la base.
- **** Ne pas abandonner les préalables
- Mis à part les cours du bloc 75B, les cours restent à la même session que ce que vous voyez dans le tableau « cheminement régulier ». Par exemple, il n'est pas possible de prendre le SVS 2577 à l'automne.
- En cas de doute sur votre cheminement, n'hésitez pas à consulter votre TGDE.

Cours d'été

- Nous offrons habituellement 4 cours de baccalauréat à l'été, dans les deux campus.
- Nous ne pouvons jamais garantir qu'ils seront tous offerts, ni que ce seront les mêmes.

L'international

- Vous aurez de l'information à ce sujet dans le SVS1005.
- Retenez pour le moment que le cheminement international est suspendu.

Si vous rencontrez des problèmes avec un enseignant ou un autre membre de la communauté universitaire

Tout d'abord suivre les étapes de la *Politique de gestion des situations-problèmes*
https://travail-social.umontreal.ca/public/FAS/travail_social/Documents/1-Programmes-cours/1-cycle/PolitiqueGestionSitProblemesMai2019.pdf

Si cela ne fonctionne pas, si cela concerne un enseignant, vous pourrez contacter Marie-Andrée Poirier.

S'il s'agit d'un autre membre de la communauté universitaire, vous pourrez contacter Sonia Gauthier.

DEUX MODALITÉS PARTICULIÈRES DE RECONNAISSANCE

SVS 3747 Pratique en travail social : Engagement étudiant

Ce projet pilote vise à reconnaître l'implication bénévole (donc non-rémunérée) des étudiant.e.s du programme baccalauréat de l'École de travail social. Cette implication doit être réalisée entièrement pendant les études au baccalauréat, au sein de milieux qui adhèrent aux valeurs et principes préconisés par le travail social, c'est-à-dire concevoir l'intervention proposée dans le respect de la dignité de la personne en croyant en sa capacité d'évoluer et de se développer, en reconnaissant le principe d'autonomie et d'autodétermination, en promouvant les principes de justice sociale, et ce, dans le respect des droits de la personne, des groupes et des collectivités.

Les tâches effectuées par l'étudiant.e devront être liées à l'intervention individuelle (par exemple, accueil, écoute et support à une personne vivant une difficulté, intervention de crise), de groupe (par exemple, élaboration et animation d'une activité de groupe, co-animation des échanges dans un groupe de support) ou une action collective (par exemple, planification ou organisation d'activités de mobilisation en vue d'un changement social, intégration et participation dans une structure de concertation enregistrée comme les Tables de quartier). Il s'agit d'un engagement de 135 heures (ce qui inclut 15 heures pour rédiger deux travaux écrits totalisant 15 pages). Le premier travail porte sur le lien entre cet engagement étudiant et l'intervention en travail social, et le second consiste en un rapport démontrant les apprentissages acquis par l'engagement.

Il n'y a aucune séance du cours associés à ce sigle. L'étudiant.e doit faire pré-approuver ou reconnaître les milieux d'engagement pour s'assurer que le milieu répond aux critères établis. Pour plus d'informations sur ce sigle, veuillez envoyer un courriel au professeur responsable du projet, Edward Lee : edward.lee@umontreal.ca

Reconnaissance d'acquis expérimentiels (RAE)

Dans le cadre de l'avènement d'un nouveau service aux étudiantEs à l'Université de Montréal en matière de reconnaissance des acquis expérimentiels (RAE), l'École de travail social vous offre l'opportunité d'accélérer votre parcours de formation. Comment? En ayant la possibilité d'obtenir une exemption de cours grâce à vos expériences professionnelles et à votre formation continue en lien avec le cours *SVS 1510 Introduction au travail social*. Au cours de l'année 2021-2022, d'autres cours s'ajouteront dans l'offre d'une RAE au Baccalauréat en travail social. Nous vous tiendrons informéEs des développements par courriel.

Si cette offre vous intéresse et que vous souhaitez vérifier si vous êtes admissible pour entreprendre le processus de RAE pour le cours SVS 1510, vous devez sans tarder écrire à l'adresse suivante : reconnaissancedesacquis@umontreal.ca. Veuillez prendre en note qu'un des critères d'admissibilité est d'avoir une expérience de travail **dans le domaine du travail social ou de l'intervention sociale**, équivalente à un minimum de trois années à temps plein au cours des cinq dernières années. Notez donc qu'il s'agit ici d'un emploi qui est lié directement à l'intervention psychosociale auprès des personnes, groupes ou communautés vulnérables ou en difficulté.

Pour en connaître davantage sur les étapes de la RAE dans son ensemble, vous pouvez explorer le site suivant:

<https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/reconnaissance-des-acquis-experientiels/>

ÉQUIVALENCES (EQV), TRANSFERTS ET EXEMPTIONS (EXE)

Les formulaires de demande d'équivalences ou d'exemption, ainsi que les formulaires de demande de transfert, sont dans Synchron, dans la vignette *Vos formulaires*. Vous trouverez de courtes vidéos pour vous aider à les remplir sur le site du Bureau du registraire, à la page web [Formulaires - Bureau du registraire - Université de Montréal \(umontreal.ca\)](#).

Tous les documents joints aux formulaires doivent être en PDF. Vous trouverez des informations pour convertir vos documents à la page web [Assembler vos documents numériques - Université de Montréal - Guide d'admission \(umontreal.ca\)](#)

**Important : vous ne devez pas les assembler, un fichier par document.

- Faire votre demande dès que possible, parce que si vous êtes à la dernière minute, on ne pourra pas vous garantir que votre dossier sera traité à temps pour la rentrée
- Il n'y a pas de transferts automatiques, vous devez dans tous les cas faire une demande
- Nous allons prioriser le traitement des dossiers des EQV ou EXE qui vont avoir un impact sur la 1re année
- Si vous avez beaucoup de crédits, cela va se répercuter sur votre horaire
 - Il se peut que vous tombiez à temps partiel
 - Risque de conflit d'horaire si vous ne respectez pas la règle cours 1re année en premier, et de ne pas abandonner de préalables

- Nous ne sommes pas responsables de vos conflits d'horaire
 - *** ces conflits NE SONT PAS dus à un manque de souplesse de notre part. Si vous suivez le cheminement à temps plein, dans l'ordre, vous n'aurez pas de problèmes de conflit d'horaire
 - Les EQV et les EXE sont des privilèges. Nous ne voulons pas être tenus responsables de vos conflits d'horaires dus au fait qu'on vous a permis de prendre des cours du bac avant d'y avoir été admis...

Exemptions en vertu de la passerelle DEC-BAC (jusqu'à 29 crédits, incluant Stage 2 et labo)

- Faire la demande dès que possible
- Utiliser le formulaire *Équivalence et exemption* :
 - Dans la section 3, indiquez les informations suivantes :
 - Cours ou formation : DEC
 - Titre du cours ou description de la formation : Travail social
 - Organisation : indiquez le nom du CEGEP/Collège
 - Matière du cours de l'UdeM : SVS
 - Numéro du cours de l'UdeM : 1510
 - Dans la section 5 Données additionnelles : écrire Passerelle DEC-BAC
- Vous n'avez pas à fournir de plan de cours, ni à proposer de cours équivalents
- Une copie du relevé de notes du DEC doit être fournie.
- ** Noter que ce sont les cours de métho d'intervention 2 qui seront reconnus (cours pratiques)

Équivalences pour cours universitaires suivis ailleurs qu'à l'UdeM

** Vous devez avoir eu une note de C ou C+. **** Attention, les cours qui ont été notés avec une notation « succès/échec » ne sont pas admissibles à une demande d'équivalence.**

** Le contenu du cours fait doit être au moins à 75% équivalent, et l'angle « travail social » est obligatoire dans certains cas.

** Vérifier si le contenu est comparable avec les plans cadres, qui sont ici (fenêtre grise, en bas à gauche) : <https://travail-social.umontreal.ca/programmes-cours/premier-cycle/baccalaureat-travail-social/>

- Utiliser le formulaire *Équivalence et exemption*.
- Joindre un relevé de notes non officiel. Le relevé de notes officiel sera demandé si celui-ci n'a pas été fourni au moment de l'admission.
- TOUJOURS faire une suggestion d'EQV.
- TOUJOURS fournir le plan de cours (pas grave s'il ne s'agit pas du plan de cours de la session où vous l'avez suivi)

Équivalences pour cours universitaires suivis à l'UdeM

S'ils font partie d'un bac octroyé (spécialisé ou par cumul), même si ce sont des cours de travail social (sigle SVS)

** Vous devez avoir eu une note de C ou C+. ** **Attention, les cours qui ont été notés avec une notation « succès/échec » ne sont pas admissibles à une demande d'équivalence.**

** Pour une demande d'équivalence pour un cours SVS, le contenu du cours fait doit être au moins à 75% équivalent, et l'angle « travail social » est obligatoire dans certains cas

** Vérifiez si le contenu est comparable avec les plans cadres, qui sont ici (fenêtre grise, en bas à gauche) : <https://travail-social.umontreal.ca/programmes-cours/premier-cycle/baccalaureat-travail-social/>

- Utiliser le formulaire *Équivalence et exemption*.
- Joindre un relevé de notes non officiel
- TOUJOURS faire une suggestion d'EQV
- TOUJOURS fournir le plan de cours sauf pour les cours SVS (pas grave s'il ne s'agit pas du plan de cours de la session où vous l'avez suivi)

* Les demandes incomplètes vous seront retournées

S'ils font partie d'un programme non terminé ou d'un certificat ou d'une mineure/majeure complétés mais qui ne fait pas partie d'un bac par cumul ou d'un BACCAP (incluant le certificat en action communautaire ou la mineure en arts et sciences)

-> Si le cours n'est pas dans la structure du bac :

** Pour une demande « d'équivalence » pour un cours SVS, le contenu du cours fait doit être au moins à 75% équivalent, et l'angle « travail social » est obligatoire dans certains cas

** Vérifiez si le contenu est comparable avec les plans cadres, qui sont ici (fenêtre grise, en bas à gauche) : <https://travail-social.umontreal.ca/programmes-cours/premier-cycle/baccalaureat-travail-social/>

- Utiliser le formulaire *Demande de transfert de cours*
- TOUJOURS faire une suggestion d'EQV
- TOUJOURS fournir le plan de cours (pas grave s'il ne s'agit pas du plan de cours de la session où vous l'avez suivi)

* Les demandes incomplètes vous seront retournées

IMPORTANT : ce type de transfert peut être fait uniquement avec le consentement de la responsable du programme.

-> Si le cours est dans la structure du bac (sigle SVS ou CSS ou cours complémentaire – 01Y) :

** les cours qui sont obligatoires au bac doivent être transférés peu importe la note (les échecs et les abandons ne sont pas transférés)

** il n'est pas obligatoire de transférer les cours qui sont à option dans le bac (blocs 01Y et 75B), ils peuvent être transférés tout de suite, ou plus tard (mais avant le dernier trimestre d'inscription), ou pas du tout (vous pouvez choisir d'en faire d'autres)

- Utiliser le formulaire *Demande de transfert de cours*. Vous trouverez des précisions concernant ce formulaire et une vidéo pour vous aider à le remplir à la page web [Formulaires - Bureau du registraire - Université de Montréal \(umontreal.ca\)](http://www.umontreal.ca/formulaires-bureau-du-registraire)
- NE PAS fournir de relevé de notes
- NE pas fournir de plan de cours